



CC du Canton de Rocheservière (Siren : 248500514)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Rocheservière
Arrondissement	Roche-sur-Yon
Département	Vendée
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/2000
Date d'effet	28/12/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Damien GRASSET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	maison de l'intercommunalité
Numéro et libellé dans la voie	21, rue du Péplu
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	85620 ROCHESERVIÈRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	infos@cc-canton-rocheserviere.fr
Site internet	www.cc-canton-rocheserviere.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 766
-----------------------------	--------

Densité moyenne 88,37

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
85	L'Herbergement (218501088)	2 981
85	Mormaison (218501500)	1 071
85	Rocheservière (218501906)	3 122
85	Saint-André-Treize-Voies (218501971)	1 408
85	Saint-Philbert-de-Bouaine (218502623)	3 186
85	Saint-Sulpice-le-Verdon (218502722)	998

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif <i>création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour : le contrôle, l'entretien, la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.</i></p> <p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés : - intégralité de la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages prévue à l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et des autres déchets prévus à l'article L.2224-14 du même code. - en vue d'optimiser les conditions d'exercice de la compétence ainsi attribuée, la communauté de communes pourra assurer certaines prestations au profit de communes ou de toute autre personne non-membre, sous réserve que ces prestations demeurent accessoires. la communauté de communes pourra également solliciter, effectuer elle-même ou participer à toutes études ou réflexions relatives à l'élimination et à la valorisation des déchets, notamment dans le cadre de l'élaboration ou de la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets mentionnés à l'article L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.</i></p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>- Autres actions environnementales</p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Action sociale <i>Actions, participation financière pour la mise en œuvre d'un centre local d'information et de coordination gérontologique. Etude, création, aménagement, gestion de structures d'accueil de la petite enfance (0-6 ans) à l'exclusion du périscolaire et des centres de loisirs. Création, aménagement, gestion d'un relais assistantes maternelles. Actions en faveur de l'organisation d'activités de loisirs pendant les vacances scolaires à destination des enfants du territoire de la communauté de communes en intégrant le transport. Participation au fonds d'aide aux jeunes. Actions, soutien financier aux opérations à destination des jeunes en faveur de : - la prévention en matière de sécurité routière, l'organisation d'une piste d'éducation routière, - l'apprentissage des langues étrangères dans les écoles primaires. - la prévention en matière de lutte contre la toxicomanie, Participation, soutien financier aux actions en faveur de l'emploi, de l'insertion dans la vie professionnelle, de la création d'entreprises, de l'information des demandeurs d'emploi. Etude, réalisation et gestion sur les communes de L'Herbergement et de Rocheservière d'EHPAD Gestion d'un service de portage de repas à domicile à partir de ces 2 EHPAD</i></p>

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Etude, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - les zones d'activité existantes ou celles à créer et leurs extensions. - les zones d'activité économiques des Vendéopôles. Etude, création, aménagement et gestion de bâtiments destinés au maintien et au développement d'un service de santé de proximité sur le territoire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire : - acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises. - actions en faveur de la promotion du développement économique. - actions de soutien au développement commercial, artisanal, industriel et agricole. - actions de recherche, d'accueil et de conseil de nouveaux partenaires économiques, aides pour la création ou l'extension d'activités économiques.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Etude, création, aménagement et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - les équipements existants : La piscine de la Bretonnière, La salle de sport intercommunale de Rocheservière, L'espace multimédia du canton de Rocheservière. - la création d'un équipement devant être utilisé par trois communes au moins.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

Actions culturelles et sportives d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire : - l'organisation ou le soutien financier à des actions ou événements culturels qui répondent à deux des quatre critères suivants : une action concernant au moins 50% des communes une manifestation de niveau départemental, régional ou national une action qui renforce l'attractivité touristique du territoire une action assurant la sauvegarde ou la valorisation du patrimoine culturel local. - Les interventions et manifestations culturelles ou sportives à destination des élèves de toutes les écoles primaires et maternelles de la communauté de communes en intégrant le transport.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, suivi, révision du schéma de cohérence territoriale.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

sont d'intérêt communautaire les créations de ZAC destinées à accueillir des constructions à usage économique. Exercice du droit de préemption urbain pour la création de zone d'activité économique

- Constitution de réserves foncières

constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont d'intérêt communautaire : - les voies qui desservent les zones d'activités économiques selon les plans annexés aux statuts. - les voies joignant directement les centres bourg de la communauté de communes non reliés par une voie départementale selon le plan annexé aux statuts.

Développement touristique

- Tourisme

Création, gestion, soutien financier à l'office de tourisme communautaire chargé de l'accueil, la promotion, l'information, l'animation touristique du territoire communautaire et de la coordination des partenaires du développement touristique local. Actions en faveur du développement de l'hôtellerie et des hébergements touristiques. Etude, création, aménagement et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire : - les

équipements existants : la base de canoë kayak à Rocheservière, l'aire de loisirs de l'Audrenière à Mormaison, la chapelle Saint-Sauveur à Rocheservière. - la création d'un équipement qui répond à deux des quatre critères suivants : renforce l'attractivité touristique du territoire communautaire est un équipement structurant à l'échelle du territoire communautaire équipement inexistant sur le territoire équipement qui améliore la qualité de l'accueil. Etude, création, aménagement, entretien de circuits de randonnées d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : les circuits dont la liste est annexée aux présents statuts, la création de circuits de randonnées thématiques, la création de liaisons entre les circuits d'intérêt communautaire et départementaux. Mise en œuvre, gestion du pôle touristique du bocage vendéen chargé : - d'élaborer un projet de développement touristique du pays en liaison avec l'ensemble des acteurs publics et privés, - d'assurer la promotion de l'offre touristique de qualité du pays, - de contribuer à organiser l'accueil et l'information touristique par des actions d'accompagnement et de mise en réseau des offices de tourisme du pays, - de détecter les besoins en formation des acteurs locaux du tourisme et de participer à la mise en œuvre et au financement d'actions de formation dans le cadre du projet de développement du pays, - de réaliser des actions pour soutenir la commercialisation de l'offre touristique du pays, - de gérer un observatoire de l'économie touristique du pays.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : Sont d'intérêt communautaire : - l'élaboration du programme local de l'habitat et mise en œuvre des actions retenues, - la coordination des demandes communales de logements sociaux, - la mise en œuvre des opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat, - la participation au fonds de solidarité logement.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Gestion d'un centre de secours

- NTIC (Internet, câble...)

Réseaux de communications électroniques d'intérêt communautaire

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Autres

Sanitaires et social

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
85	SYNDICAT MIXTE MONTAIGU ROCHESERVIERE PAYS DE MAINE ET BOULOGNE (258502913)	SM fermé	47 112
85	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN (258503184)	SM fermé	177 711
85	syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (200042489)	SM fermé	668 554
85	SYNDICAT MIXTE DES VENDEOPOLES MONTAIGU, ROCHESERVIERE (258502541)	SM fermé	47 112
85	SM e-collectivités Vendée (200043115)	SM ouvert	668 554

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)